



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Togo

Question écrite n° 9324

Texte de la question

M. Aloyse Warhouver appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme qui ont été commises au Togo depuis trois ans. Detentions arbitraires, exécutions extrajudiciaires, tortures auraient été commises avec la complicité des forces de sécurité, selon le dernier rapport d'Amnesty International. Il lui demande d'intervenir pour que la France prenne une position ferme à l'égard du Togo afin que ces exactions prennent fin.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souligné le caractère complexe de la situation au regard des droits de l'homme au Togo. La France, consciente de ce fait, use de son influence pour que ce pays s'engage résolument et de façon pacifique sur la voie de la démocratie et du dialogue. Des élections législatives vont avoir lieu en principe les 6 et 20 février 1994. A cette occasion, notamment, les autorités françaises sont intervenues auprès du Président comme du Gouvernement et de l'opposition. Elles ont incité tous les Togolais à la modération. Par ailleurs, la France n'a cessé de déployer des efforts pour que la communauté internationale aide le Togo à retrouver la stabilité dans un cadre démocratique. C'est ainsi qu'a été mis en place un comité international de suivi, prévu par les accords de Ouagadougou du 11 juillet dernier, qui constituent, semble-t-il, le meilleur cadre permettant au Togo de sortir de la crise actuelle. Ce comité comprend des représentants du Burkina Faso, de la France, de l'Allemagne, des États-Unis et de l'Égypte. La France demeure également très vigilante dans le domaine des droits de l'homme et n'a cessé d'intervenir pour obtenir que ceux-ci soient mieux pris en compte. Cela est d'ailleurs le cas depuis quelques mois.

Données clés

Auteur : [M. Warhouver Aloyse](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9324

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4536

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 346